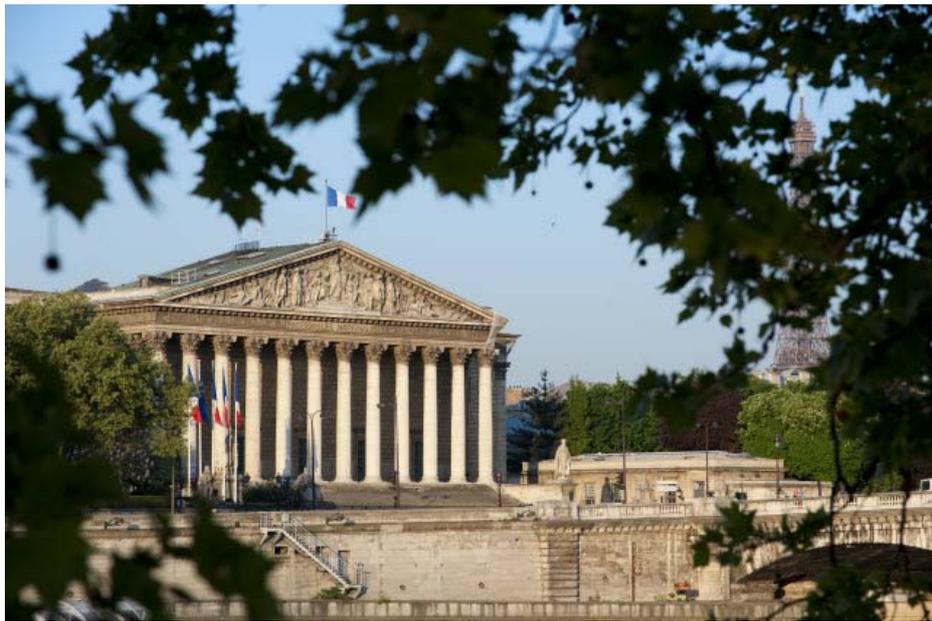




## GUIDE DE VISITE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Texte établi en collaboration avec **AUDIOVISIT** 

## ① Introduction (Salon du Public)

Bienvenue à l'Assemblée nationale !

Cette visite guidée vous propose de découvrir l'histoire et le fonctionnement de cette institution parlementaire.

L'Assemblée nationale est avant tout un lieu de vie et de travail qui renouvelle, au quotidien, l'expérience de la démocratie. En visitant ce Palais de la République, vous allez mieux comprendre le rôle de cette institution et surtout de ses membres, les députés.

Mais l'histoire de l'Assemblée est aussi liée à ce magnifique édifice qu'est le Palais Bourbon. Tout au long de votre parcours, vous allez traverser ses remarquables salons, l'Hémicycle, la Bibliothèque, et découvrir ses décors réalisés par des grands noms de l'art français.

Vous allez véritablement pénétrer au cœur d'un patrimoine commun à tous les citoyens français.

*Les 25 lieux et décors vous sont signalés par un numéro sur le plan qui vous a été remis. Ils correspondent chacun à une fiche de ce guide. Après la porte, empruntez le couloir (fiche n° 2).*

Bonne visite !



## **② Présentation de l'Assemblée nationale (Couloir menant à la Rotonde)**

Voici quelques précisions au sujet de l'Assemblée nationale.

Si l'image des députés siégeant dans l'Hémicycle est familière à tous, le rôle et le fonctionnement de cette institution parlementaire sont souvent mal connus.

Les 577 députés sont élus au suffrage universel direct, pour cinq ans. Ils composent l'Assemblée nationale.

L'Assemblée a en charge trois missions principales :

- élaborer et voter les lois,
- contrôler l'action du gouvernement,
- et évaluer les politiques publiques.

Avec le Sénat, l'Assemblée constitue le Parlement français. Ces deux organes partagent ainsi le pouvoir législatif.

*Une fois arrivé au bout du couloir, arrêtez-vous dans la Rotonde Alechinsky.*

### ③ La Rotonde Alechinsky



Dans cet espace, vous découvrez le travail du peintre belge, Pierre Alechinsky, réalisé en 1992.

Pour concevoir ce décor, l'artiste s'est inspiré d'une citation extraite d'un poème de Jean Tardieu que vous pouvez lire au-dessus de la porte : « *Les hommes cherchent la lumière dans un jardin fragile où frissonnent les couleurs* ».

De l'Art contemporain à l'Assemblée nationale... cela vous a peut-être surpris en pénétrant dans cette rotonde. Mais il faut savoir que depuis 1989, l'Assemblée nationale a acquis ou commandé de nombreuses œuvres d'art, produites par des artistes emblématiques de la scène artistique contemporaine.

Des œuvres de Pierre Alechinsky bien sûr, mais aussi d'Olivier Debré, Hervé di Rosa, Ernest Pignon-Ernest ou encore Hervé Télémaque se retrouvent ainsi à l'Assemblée.

En 1990, un accord a également été passé avec la RATP pour confier l'aménagement de la station de Métro « Assemblée nationale » à l'artiste Jean-Charles Blais.

Si ces dernières années les acquisitions se sont davantage tournées vers des œuvres ou des objets d'art anciens ayant un lien évident avec l'histoire du Palais Bourbon ou de l'institution parlementaire, l'Assemblée poursuit sa démarche de soutien aux artistes contemporains, démarche solidement ancrée dans son histoire, puisque dès le XIX<sup>e</sup> siècle, elle a fait appel aux grands artistes de l'époque, tel Eugène Delacroix, pour orner certains espaces.

*À présent, si la double porte de droite est ouverte, pénétrez à l'intérieur de la galerie des Fêtes (fiche n° 4). Elle peut être aujourd'hui inaccessible car elle accueille régulièrement des manifestations officielles. Dans ce cas, rendez-vous à gauche dans la Grande Rotonde (fiche n° 5).*

#### ④ La Galerie des Fêtes



Vous vous trouvez à présent dans la Galerie des Fêtes. Elle permet de rejoindre l'hôtel de Lassay, siège de la présidence. Vous aurez l'occasion de découvrir cet édifice un peu plus tard dans la visite, à travers les nombreuses vues sur les jardins de l'Assemblée.

Cette grande salle a été aménagée en 1845 dans un décor inspiré de la Renaissance.

Avec cette alternance de grandes ouvertures cintrées et de pilastres, la composition de cet espace rappelle la célèbre Galerie des Glaces du château de Versailles.

Observez le remarquable plafond en berceau et à caissons qui couronne l'ensemble. Les peintures allégoriques, qui ponctuent les côtés de la voûte, sont attribuées au peintre François-Joseph Heim. Elles développent les thèmes de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, de la justice et des arts.

Avant de quitter cet espace, ne manquez pas sur la gauche, la Galerie des tapisseries qui double cette salle. Elle a été aménagée en 1860, quand le Duc de Morny, demi-frère de Napoléon III, présidait l'Assemblée. Elle abritait à l'origine sa collection de peintures. Dispersée en 1865, cette collection a été remplacée par un ensemble unique de neuf tapisseries tissées par les Manufactures des Gobelins et de Beauvais et datées des années 1785.



*Traversez de nouveau la Rotonde Alechinsky, arrêtez-vous ensuite dans la Grande Rotonde.*

## ⑤ La grande Rotonde



Cette rotonde est un des lieux de passage les plus empruntés du Palais.

De cet espace, les journalistes peuvent accéder à la tribune de la presse et à leurs salles de travail, en empruntant les escaliers que vous découvrirez entre les deux colonnes. L'ascenseur, qui date de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, n'est plus en service.

Les jours de séance, il n'est pas rare également de croiser les députés au kiosque à journaux qui se trouve sur la gauche. Ils viennent acheter leurs journaux et parfois même quelques confiseries !

À l'Assemblée, les députés exercent trois missions principales : représenter, légiférer et contrôler.

Tout d'abord le député est député de la Nation : cela veut dire qu'il représente la France toute entière. Dans sa circonscription, il est à l'écoute de ses concitoyens et les rencontre dans leur quotidien.

Ensuite, le député légifère, c'est-à-dire qu'il débat et vote les lois de notre République. Cette réflexion et ce travail de législateur doivent répondre à l'intérêt général ; c'est l'intérêt de l'ensemble de la société qui est pris en considération.

Enfin, le contrôle. Comme vous le savez, nous sommes dans une démocratie où les différents pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) doivent être équilibrés et séparés les uns des autres.

C'est pourquoi les députés représentant le peuple contrôlent l'action du gouvernement et vérifient la bonne mise en œuvre des lois votées.



Vous avez peut-être remarqué, dans un angle, une sculpture en bronze due à l'artiste Tim. Elle représente Honoré Daumier, célèbre artiste français renommé pour ses caricatures et dessins politiques hostiles à Louis-Philippe sous la Monarchie de Juillet. Nous en reparlerons plus loin dans la visite.

*Avancez à présent, vers la grande salle qui suit, la salle des Pas Perdus.*

## ⑥ La salle des Pas Perdus et le Président de l'Assemblée



Vous entrez dans la salle des Pas Perdus ou salon de la Paix. Cette pièce monumentale mesure 20 mètres de long et 11 mètres de large.

C'est un endroit symbolique et solennel. Avant chaque séance de l'après-midi, la salle est traversée par le Président de l'Assemblée, entouré d'une double haie d'honneur de Gardes Républicains l'accueillant au son des tambours.

Venant de l'Hôtel de Lassay, le Président traverse la Galerie des Fêtes, la Rotonde et la salle des Pas Perdus pour se rendre directement dans la salle des Séances. Il emprunte alors la porte qui se trouve près de la statue de Minerve.

Ce cérémonial dont l'origine remonte à la Révolution est encore en œuvre aujourd'hui. Même si la présence de la garde est symbolique, elle reste importante, car l'armée se doit de protéger la République.



#### Les fonctions du Président de l'Assemblée :

Le Président est élu par les députés et est l'un des quatre personnages les plus importants de l'État.

La Constitution de la V<sup>e</sup> République lui donne en effet des pouvoirs institutionnels importants : il représente l'Assemblée, dirige ses débats et préside les principales instances internes. En tant que représentant de l'Assemblée, il dispose d'un rôle international de premier plan et rencontre à ce titre les chefs d'État et de gouvernement étrangers en visite en France.

Il nomme également des membres d'importantes autorités administratives ou institutions françaises comme le Conseil constitutionnel, le Conseil supérieur de la magistrature ou le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

En cas de dissolution de l'Assemblée ou d'utilisation de l'article 16 de la Constitution donnant des pouvoirs exceptionnels au Président de la République, ce dernier doit obligatoirement consulter le Président de l'Assemblée.

*Avant de poursuivre le parcours, nous vous proposons de découvrir plus en détail le décor de cette salle.*

## ⑦ La décoration de la Salle des Pas Perdus



Les dimensions, les murs en stuc jaune de Sienne, les sculptures et le plafond peint, donnent une impression de solennité et de grandeur.

Regardez le remarquable plafond peint qui couronne l'ensemble. Commandé en 1830 par Louis-Philippe, il a été réalisé par le peintre Horace Vernet, qui n'achèvera son travail que 17 ans plus tard.



Observez attentivement les trois médaillons. Au centre se dresse la figure allégorique de la paix tenant une branche d'olivier. De chaque côté, vous distinguez deux génies de la vapeur : l'un sur terre et l'autre sur mer. Il faut voir dans ces deux figures un symbole de modernité, de progrès technique apportant paix et prospérité.

Sur la frise du plafond, au premier plan, au niveau des balcons, sont regroupés des personnages représentant les corps constitués de l'État. Parmi les diplomates, vous pouvez remarquer la présence d'un émissaire en costume traditionnel algérien venu rendre hommage et prêter allégeance à Louis-Philippe, Roi des Français. Cette figure illustre la politique de colonisation menée à l'époque par la France en Afrique du Nord. En réalité, l'ensemble du plafond constitue un manifeste en faveur de la politique économique, industrielle et étrangère de Louis-Philippe.



Observez plus en détail le bronze représentant Minerve casquée. Dans la mythologie romaine, elle est la déesse de la justice et de la loi. Mais elle est aussi la protectrice des artisans et des métiers d'art qui faisaient la renommée de la France.

Cette sculpture est installée ici en opposition au thème de l'industrie présenté au plafond, jugé trop moderne et trop peu représentatif de l'époque par les députés.

Enfin, de chaque côté de la salle se trouvent deux grands bronzes.

À gauche, Paetus, un héros gaulois qui, pour éviter de tomber aux mains de l'ennemi, vient de tuer sa femme Aria et se donne la mort. À droite, vous reconnaissez une copie du Laocoon, célèbre sculpture grecque conservée au musée du Vatican. Elle figure le prêtre troyen Laocoon et ses deux fils, étouffés par les serpents d'Apollon.

*Poursuivez à présent votre visite en rejoignant la pièce de droite, la salle des Quatre Colonnes.*

## ⑧ La salle des Quatre Colonnes



Après l'Hémicycle, la salle des Quatre Colonnes est sans doute l'un des lieux les plus connus de l'Assemblée nationale. Souvenez-vous des reportages télévisés : c'est ici que les journalistes interviewent les députés ! Imaginez la salle les jours de séance, où députés et journalistes défilent dans cet espace. Une multitude de micros s'offre alors aux élus qui souhaitent s'exprimer.

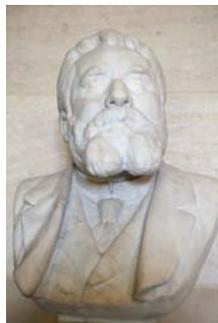
La salle des Quatre Colonnes abrite les monuments aux morts des deux grandes guerres du XX<sup>e</sup> siècle. Sur le monument dédié aux victimes de la guerre de 1914-1918, vous apercevez, sur la partie supérieure, un coq gaulois et, au centre, une main de justice associée au faisceau de licteurs, images caractéristiques de la symbolique républicaine.

Dans la niche, en face, vous découvrez une statue en marbre représentant la République. Derrière, vous pouvez lire les noms des députés et fonctionnaires parlementaires morts pendant la Seconde Guerre mondiale.

Les angles de la salle sont ornés de statues de législateurs antiques. À l'origine, en 1798, ces statues se trouvaient dans la salle des Séances.

Au-delà de ces sculptures, c'est tout le style architectural de cette salle qui fait référence à l'antiquité, car pour les législateurs, cette période symbolise la République mythique.

Enfin, de part et d'autre de la porte faisant face au jardin, vous remarquez deux bustes sculptés. Il s'agit, à droite, du député chrétien social Albert de Mun, et à gauche de son collègue socialiste Jean Jaurès.



*Jean Jaurès*



*Albert de Mun*

Leur présence à cet endroit marque l'importance accordée au pluralisme politique.

*Approchez-vous à présent des grandes baies vitrées, pour découvrir le jardin des Quatre Colonnes et l'Hôtel de Lassay.*

## ⑨ Le Jardin des Quatre Colonnes et l'Hôtel de Lassay



D'ici, vous avez un remarquable point de vue sur le jardin dit « des Quatre Colonnes ».

Les jours de séance, lorsque le temps le permet, journalistes et députés peuvent s'entretenir dans ce jardin. C'est le seul vestige des jardins à la française du Palais d'origine.

Sur la droite vous apercevez l'Hôtel de Lassay. Aujourd'hui, il est le siège de la Présidence de l'Assemblée nationale. Ses salons permettent de recevoir des personnalités et des délégations et d'organiser des manifestations officielles et des réunions. Le Président et les membres de son cabinet occupent des bureaux installés dans les étages.

Cet édifice a été construit en 1722, en même temps que le Palais Bourbon. C'était le lieu de résidence du Marquis de Lassay, ami et confident de Louise-Françoise de Bourbon, fille de Louis XIV, et première propriétaire du Palais qui porte son nom.



À gauche, vous pouvez voir la statue de Montesquieu. Cette sculpture n'est pas anodine : écrivain et philosophe français du XVIII<sup>e</sup> siècle, Montesquieu fut en effet l'un des penseurs majeurs de l'organisation politique des sociétés modernes et l'un des premiers à évoquer le principe de séparation des pouvoirs.



Enfin, pour terminer ce panorama, les bâtiments que vous apercevez tout au fond sont ceux du ministère des Affaires étrangères.

*Poursuivez à présent votre visite de l'Assemblée. Tel un député, empruntez la porte située entre les bustes de Jean Jaurès et d'Albert de Mun. Vous entrez dans ce qu'on appelle le « périmètre sacré » : cet espace est strictement réservé aux élus et aux personnels de l'Assemblée nationale. Aucun journaliste ne peut franchir cette limite, mais aujourd'hui cet espace vous est ouvert !*

*En avançant jusqu'au bout du couloir, lisez la fiche suivante, qui vous présente l'histoire du Palais Bourbon.*

## 10 Du Palais Bourbon à l'Assemblée nationale

Avant de devenir un haut lieu de la République, le Palais Bourbon était à l'origine la résidence de Louise-Françoise de Bourbon, fille légitimée de Louis XIV et Mme de Montespan. Pour la construction de son Palais, elle avait choisi un quartier de Paris plutôt excentré, presque à la campagne à l'époque. Il possédait en effet deux qualités recherchées par la noblesse : de grands espaces arborés et une proximité avec les Tuileries, résidence royale.

En 1722, deux bâtiments sont construits : le Palais Bourbon et l'hôtel de Lassay que vous avez aperçu précédemment.

À la Révolution, les deux bâtiments sont confisqués en tant que bien d'émigrés et réquisitionnés par la toute jeune République. Affecté au Conseil des Cinq-Cents en 1795, le Palais Bourbon se voit doté d'un Hémicycle.

Au moment de la Restauration, le Palais revient aux Princes de Condé, descendants de la Duchesse de Bourbon. Ceux-ci le louent puis le vendent à la Chambre des députés qui décide de le restaurer complètement.

C'est dans les années 1830, à l'époque de la Monarchie de Juillet, que l'architecte Jules de Joly va donner à l'Assemblée sa configuration actuelle.

*Avancez dans le couloir, vous aurez un beau point de vue sur la Cour d'Honneur.*

## 11 La cour d'Honneur



Vous découvrez à présent la cour d'Honneur. Malgré d'importants travaux réalisés dans les années 1980, la cour a gardé ses proportions d'origine, du temps de la Duchesse de Bourbon.

Les bâtiments donnant sur cette cour abritent certains bureaux de groupes politiques et des salles de réunion. Il faut savoir qu'aujourd'hui la plupart des bureaux des députés sont installés dans des bâtiments plus modernes et plus fonctionnels, situés à proximité du Palais Bourbon.

L'architecture de la cour date, quant à elle, du remaniement de Jules de Joly réalisé dans les années 1830. Dans un esprit néo-classique et pour représenter l'idéal de justice et d'équilibre qui prévaut dans le temple des lois, l'architecte a construit un porche à quatre colonnes corinthiennes et doté la cour d'une rampe en forme de fer à cheval qui permettait l'arrivée en carrosse du Roi Louis-Philippe. Aujourd'hui, ce ne sont plus les carrosses qui traversent la cour d'Honneur mais les voitures des ministres !



Au centre, se trouve une sphère monumentale, réalisée en granit noir. Il s'agit de « La sphère des droits de l'homme » de l'artiste américain Walter de Maria. Elle est posée sur un socle de marbre blanc entouré d'un Hémicycle où sont gravés les 17 articles de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et son Préambule. En son centre, un cœur de bronze doré symbolise la dimension humaine et affective de ces Droits.



Ce monument a été réalisé pour le bicentenaire de la Révolution française. L'Assemblée nationale tenait en effet à doter le Palais d'une œuvre rappelant le caractère universel et intemporel des Droits de l'Homme tels qu'ils ont été proclamés en 1789.

*Vous allez à présent découvrir les trois salons conçus par Jules de Joly dans les années 1830, lors de la transformation du Palais. Rejoignez le Salon Pujol.*

## 12 Le salon Pujol



Le Salon Pujol est l'un des trois salons qui bordent l'Hémicycle.

Les jours de séance, ces salons sont réservés aux députés et aux membres du gouvernement. Traditionnellement, ils sont le lieu des échanges entre députés d'un même groupe pour rédiger un amendement ou arrêter une position de vote.

Ces salons accueillent également, dans l'urgence, les échanges entre le rapporteur d'un texte et le ministre responsable, notamment pendant les suspensions de séance.

En raison de sa situation par rapport à l'Hémicycle, le salon Pujol est par tradition le lieu de rencontre des députés « de droite », c'est-à-dire siégeant à droite du Président !

Cette salle doit son nom au peintre Abel de Pujol, élève de David, qui réalisa la décoration.



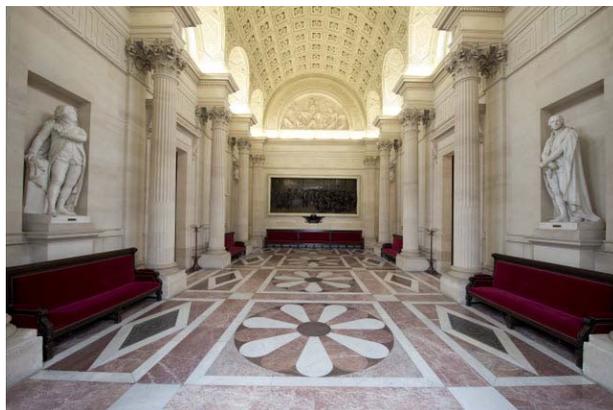
Regardez attentivement : décors peints, décors sculptés... l'illusion est parfaite ! L'artiste a utilisé la technique du trompe-l'œil en faux marbre pour les murs de cette salle et les scènes des quatre caissons du plafond ont été traitées en grisaille.

Elles représentent les moments décisifs de l'histoire juridique de la France jusqu'à la Monarchie de Juillet. Ainsi :

- au-dessus de la porte par laquelle vous êtes entré, la première peinture s'intitule *Les capitulaires de Charlemagne* et évoque les débuts d'une législation d'État centralisée sous les carolingiens,
- en vous tournant vers la droite, vous découvrez ensuite une scène intitulée *La loi Salique* : il s'agit d'une ancienne loi franque utilisée au XIV<sup>e</sup> siècle pour évincer les femmes de la succession royale,
- enfin les deux dernières scènes ont pour titre *Les Édits de Saint-Louis* et *La Charte de 1830*. Cette dernière rappelle le serment prêté par Louis-Philippe sur la Charte constitutionnelle.

*Dirigez-vous maintenant vers le salon Casimir Perier.*

## 13 Le salon Casimir-Perier



Le salon Casimir-Perier est la salle que traversent habituellement les ministres et les membres de leurs cabinets lorsqu'ils se rendent dans la salle des Séances. C'est notamment le cas les mardis et mercredis, lorsqu'ils répondent aux « questions au gouvernement ».

Comme la salle des Quatre Colonnes, l'architecture de cette pièce est une référence aux grands édifices de la Grèce antique. Ses colonnes cannelées aux chapiteaux corinthiens et son plafond à caissons, voûté en berceau, rappellent l'architecture des temples antiques.

Aux extrémités de cette voûte, se trouvent deux bas-reliefs, figurant des allégories de la loi :

- côté cour, la Loi Vengeresse,
- et en face, la Loi Protectrice.

Autour de vous les niches abritent des statues d'hommes politiques français. Celle à droite du grand bas-relief en bronze abrite celui qui a donné son nom à cette salle, Casimir-Perier. Ce dernier fut député en 1817. Il représentait l'opposition libérale et rallia Louis-Philippe en juillet 1830.



*Casimir-Perier*

*Rapprochez-vous à présent du grand bas-relief en bronze.*

## 14 Le Bronze de Dalou



En pénétrant dans cette salle, vous n'avez pas pu manquer ce remarquable bas-relief en bronze du sculpteur Aimé-Jules Dalou. Fondu d'un seul jet, cette œuvre est une véritable prouesse technique. L'ensemble pèse 3,7 tonnes et comporte 67 figures.

Créé pour célébrer le centenaire de la Révolution française, il représente la fameuse séance parlementaire du 23 juin 1789, date que vous pouvez lire sur le cartouche en bronze placé au-dessous.

La composition s'organise autour des deux personnages du premier plan : à droite Mirabeau et à gauche le Marquis de Dreux-Brézé. Au cours de cette séance, ce dernier invite les députés du tiers-État à se retirer mais Mirabeau s'y oppose fermement en lançant sa célèbre apostrophe : *« Nous sommes ici par la volonté du peuple et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes »*.

Observez l'animation et l'expressivité qui se lisent sur les visages des députés en arrière-plan. L'artiste a même pris soin de figurer des détails pittoresques comme sur la gauche, ce valet qui transporte une banquette.



En évoquant cette séance du 23 juin 1789, nous replongeons également dans les origines de l'Assemblée : en juin 1789, Louis XVI, poussé par une crise financière, réunit à Versailles les États généraux du royaume composés des représentants du clergé, de la noblesse et du Tiers-État. Le but est de voter un nouvel impôt, mais la réunion s'enlise. Le Roi soutient le vote par ordre et non par tête. Cela entérine la domination de la noblesse et du clergé.

Les députés du Tiers État prennent alors une décision révolutionnaire : le 17 juin, estimant qu'ils représentent les 96 centièmes de la nation, ils se constituent en Assemblée nationale. Trois jours plus tard, ils prêtent serment, derrière leur Président Bailly, de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution au pays. C'est le fameux serment du jeu de Paume. La scène du Bronze, se déroule, quant à elle, trois jours après.

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen sera adoptée quelques semaines plus tard, le 26 août 1789. Elle est toujours considérée à travers le monde comme l'un des textes fondamentaux de l'histoire de l'humanité.

*Rejoignez à présent le Salon Delacroix.*

## 15 Le salon Delacroix



Le salon Delacroix fait pendant au salon Pujol, et, vous l'aurez deviné, il est le lieu des échanges entre les députés de gauche !

Il s'agit sans doute du salon le plus spectaculaire de l'Assemblée nationale.

C'est Adolphe Thiers, alors ministre des travaux publics, qui commanda au peintre Eugène Delacroix les remarquables décors peints de cette pièce.

Au plafond et sur la frise voisine, vous pouvez admirer la représentation des thèmes de la justice, de l'industrie, de la guerre et de l'agriculture.

Sur les pilastres autour des portes sont personnifiés les mers et les fleuves de France :

- à gauche la Méditerranée et l'Océan,
- puis la Loire et le Rhin,
- la Seine et le Rhône,
- et enfin derrière vous la Garonne et la Saône (dénommée Araris en Latin).



*La Méditerranée L'Océan La Loire Le Rhin La Seine Le Rhône La Garonne La Saône*

Cela vous surprend peut-être, mais la Saône est bien figurée sous les traits d'un homme ! C'est un choix délibéré de l'artiste et fort critiqué à l'époque...

Cette représentation contrevenait en effet au canon artistique qui voulait que quelque chose du genre féminin soit personnifié sous les traits d'une femme et quelque chose du genre masculin le soit sous ceux d'un homme. La Saône aurait donc dû être une femme !

Mais Delacroix, peintre fantasque pour les uns, visionnaire pour les autres, brise cet état en souhaitant conserver l'équilibre homme/femme dans le salon et au niveau des personnages principaux, sur les pilastres. Un avant-goût de parité !

Pendant la Monarchie de Juillet, certaines sessions parlementaires s'ouvraient en présence du Roi Louis-Philippe. Il siégeait ici sur un trône, disposé dans la niche, aujourd'hui remplacé par le buste de Marianne. Ainsi, cette pièce est également connue sous l'appellation de Salon du Roi.

À présent, observez attentivement le visage de l'Océan, représenté sur le pilastre à droite du buste de Marianne. Détail surprenant, vous distinguez comme un petit rectangle qui laisse entrevoir un autre regard. Cela a été découvert lors de la restauration de cette salle en 1991.

Sous l'actuelle peinture, une autre composition antérieure est apparue. Vous pouvez voir que le second regard se dirige vers la niche (l'ancien emplacement du trône), tandis que la version actuelle regarde vers l'Hémicycle. Cette modification est peut-être due au changement de régime en 1848, mais aucune trace dans les archives ne permet de l'affirmer !

*Si vous vous placez dos à la Cour d'Honneur, vous faites face à l'une des entrées de la salle des Séances, lieu de votre prochaine étape. Empruntez cette porte pour pénétrer dans l'Hémicycle.*

## 16 La salle des Séances



Vous voici dans la célèbre salle des Séances où siègent les 577 députés !

Cette pièce doit sa configuration au Conseil des Cinq-Cents qui s'y est installé en 1798. Notez toutefois que l'Hémicycle fut agrandi au XIX<sup>e</sup> siècle par Jules de Joly.

Tous les députés disposent d'un siège à leur nom et sont placés en fonction de leur appartenance politique. Chaque député a la faculté de s'inscrire ou de s'apparenter à un groupe politique au sein duquel il peut plus facilement exercer ses missions comme, par exemple, déposer des propositions de loi, amender les projets du gouvernement, contrôler et questionner l'exécutif. L'appartenance à un groupe parlementaire permet aussi de bénéficier plus facilement d'un temps de parole, pour s'exprimer en séance publique.

La répartition des sièges entre les groupes est effectuée en début de législature, au cours d'une réunion dirigée par le Président de l'Assemblée. Traditionnellement, plus un député est ancien, plus il siège vers le bas de l'Hémicycle.

Inscrit dans l'air du temps, chaque député dispose, désormais, à sa place, d'une connexion Internet !



Observez les deux premiers rangs des travées centrales. Ils accueillent les membres du gouvernement qui peuvent être accompagnés de leurs collaborateurs. Vous pouvez d'ailleurs lire, sur les dossiers, l'inscription « bancs des ministres ». Juste à gauche se trouvent les sièges des présidents et des rapporteurs des commissions.



Il existe aujourd'hui huit commissions permanentes. Chacune est compétente dans un domaine particulier : affaires culturelles, affaires sociales, affaires économiques, affaires étrangères, défense, finances, lois ou développement durable.

Les commissions analysent le contenu d'un nouveau texte de loi et peuvent proposer des modifications en adoptant des amendements. Elles désignent un de leurs membres comme rapporteur chargé de présenter, en séance publique, le texte adopté en commission.

Il arrive que les députés soient peu nombreux en séance. Cela est justement lié à leur forte implication dans le travail des commissions. Moins médiatisé que le débat en séance, l'examen en commission constitue pourtant une étape essentielle pour l'élaboration de la future loi. L'assiduité des députés en commission est d'ailleurs contrôlée.

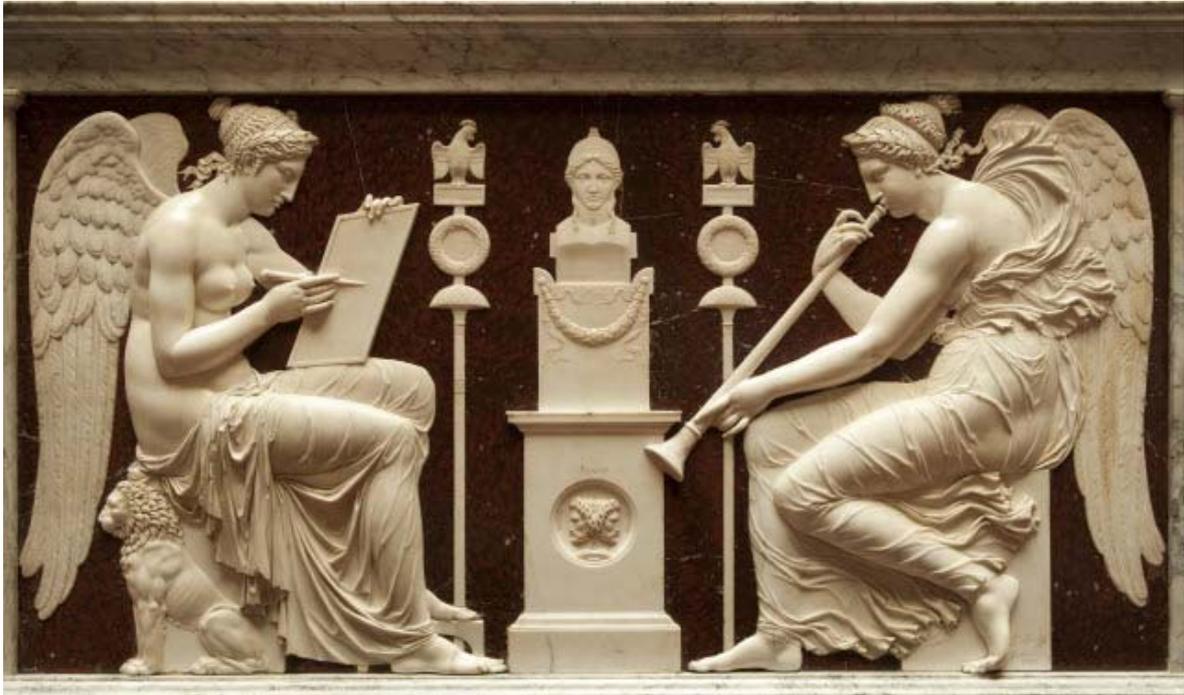
Enfin, rappelons que les textes discutés à l'Assemblée sont proposés soit par le gouvernement – on parle de projets de loi – soit par un parlementaire – on parle alors de propositions de loi.

Si vous souhaitez assister à une séance vous pouvez demander une invitation à votre député. Vous serez alors installé dans les tribunes du public, situées dans les galeries en hauteur, juste en face de vous.

*Retournez-vous pour faire face à la tribune de l'orateur, et lisez la fiche suivante.*

## 17 La salle des Séances (suite)

Si l'Hémicycle a été agrandi au XIX<sup>e</sup> siècle, les colonnades, le bureau et le fauteuil du Président, ainsi que le bas-relief sur la tribune de l'orateur, ont gardé leur physionomie d'origine.



Le bas-relief du sculpteur Lemot représente deux allégories : à gauche « l'Histoire » écrivant les hauts faits proclamés par « la Renommée » qui lui fait face.

Au centre, notez deux détails intéressants :

- tout d'abord, une représentation du Dieu Janus à deux têtes ; il regarde à la fois vers le passé (symbolisé par l'Histoire) et vers l'avenir (la Renommée) ;
- ensuite, les coqs, qui surmontent les deux enseignes militaires, étaient à l'origine des aigles impériaux, transformés par la suite pour faire plus républicains !

Sous ce bas-relief se trouvent les bureaux réservés aux fonctionnaires de l'Assemblée nationale qui réalisent le compte rendu de la Séance, publié ensuite au Journal Officiel. De chaque côté, vous pouvez voir les sièges des huissiers. Ces derniers sont là pour transmettre les messages aux députés, veiller au bon déroulement de la séance et exécuter les instructions du Président.



Observez à présent la grande tapisserie centrale.

Tissée par la manufacture des Gobelins, elle représente *L'École d'Athènes*, célèbre fresque de Raphaël qui se trouve au Vatican. Cette scène évoque ainsi les origines grecques de la démocratie.

Les deux grandes statues qui encadrent cette tapisserie sont là pour donner une définition de la Démocratie française : assurer la Liberté (à gauche) dans le respect de l'Ordre Public (figurée à droite avec la lance).

Au-dessus de la tribune de l'orateur se trouve le bureau du Président de l'Assemblée nationale qui conduit les débats.

Pendant les séances, les députés sont là pour s'exprimer. La parole est libre mais il existe des règles pour organiser ces débats. Ainsi, depuis la réforme du Règlement de l'Assemblée nationale en 2009, chaque groupe parlementaire dispose, pour chaque texte, d'un temps de parole global qu'il utilise et répartit à sa convenance.



De son « perchoir », le Président se charge de leur faire respecter ces règles, quitte à couper le micro en cas de dépassement...

*Rejoignez à présent la partie droite de l'Hémicycle pour lire la fin du commentaire.*

## 18 La salle des Séances – le vote

Savez-vous comment se passe le vote des textes de loi ?

Après avoir débattu et voté sur chacun des articles, les députés votent ensuite sur le texte, le plus souvent à main levée ou par « assis ou levé » en cas d'incertitude.

L'autre possibilité est le scrutin public ordinaire. Dans ce cas, les députés se servent d'un petit boîtier électronique, placé sur leur pupitre. Trois possibilités leur sont offertes : le pour, le contre ou l'abstention. Les résultats sont ensuite affichés sur les écrans noirs que vous pouvez voir de chaque côté de la tribune présidentielle.

Dans des situations très solennelles, il est possible de procéder au scrutin public à la tribune. Les députés sont alors appelés tour à tour à la tribune pour déposer leur bulletin dans l'urne. Ce vote peut avoir lieu, par exemple, lorsque la Constitution exige une majorité particulière.

Une fois adoptés, les textes font la « navette » entre l'Assemblée nationale et le Sénat. En cas de désaccord, l'Assemblée a le dernier mot.



Mais, nous l'avons vu, légiférer n'est pas la seule mission des députés.

En effet, la seconde grande mission de l'Assemblée est de contrôler le gouvernement. Depuis la réforme constitutionnelle de 2008, une semaine de séance sur quatre est ainsi exclusivement consacrée à des activités d'évaluation et de contrôle.

Plusieurs moyens de contrôles existent et beaucoup, comme les missions d'information, les commissions d'enquête ou les auditions de ministres, se déroulent en dehors de l'Hémicycle.



Mais les questions au gouvernement, qui ont lieu les mardis et mercredis après-midi, font aussi partie de ces moyens de contrôle. C'est un rendez-vous que vous connaissez certainement car il est retransmis en direct à la télévision : les députés disposent d'une heure pour interroger tour à tour les membres du gouvernement sur leur politique.

Ils peuvent aussi déposer une motion de censure, permettant de mettre en cause la responsabilité du gouvernement. Si cette motion obtient la majorité absolue des voix exprimées, le gouvernement est contraint à la démission.

*A présent, sortez de la salle, en empruntant la sortie située à la droite du Président et rejoignez à gauche, en bas des marches, la salle des Conférences.*

En passant, remarquez les loges appelées guignols situées au dessus des portes ; elles accueillent les membres des cabinets ministériels et les photographes pendant la séance des questions au gouvernement.

## 19 La salle des Conférences



Cette pièce s'appelle la salle des Conférences, même si aujourd'hui plus aucune conférence ne s'y tient !

Dans cet espace, les députés peuvent s'installer afin de rédiger leur courrier ou lire des messages qui leur sont destinés.

Le meuble à casiers que vous découvrez sur votre droite permet aux huissiers de déposer des messages pour les députés. À l'Assemblée nationale, on l'appelle le « Piano ». À l'heure d'Internet, il a perdu une partie de son attrait, mais pas de son charme !



Le saviez-vous ?

Le Palais Bourbon est aujourd'hui un véritable centre de communication, doté des sources de documentation les plus modernes ! Le site Internet de l'Assemblée est visité chaque année par près de 10 millions d'internautes, et l'Assemblée possède même sa propre chaîne de télévision – LCP-Assemblée Nationale – qui retransmet les débats parlementaires, des tribunes politiques, des journaux d'information, et bien sûr, des reportages sur la vie des députés au Palais Bourbon et en circonscription.

Remarquez également les rangées de larges fauteuils sur les côtés de la pièce. Essayez de deviner la raison de cette largeur. Ce dispositif permet tout simplement à chaque député de déplier un journal quotidien sans déranger son voisin. Astucieux n'est-ce pas !

*Pour découvrir plus en détail la décoration de cette salle, lisez la fiche suivante.*

## 20 La salle des Conférences (suite)

Au XIX<sup>e</sup> siècle, sous la Restauration, le Palais Bourbon était revenu aux Princes de Condé, les descendants de la duchesse de Bourbon.

La salle des Conférences correspond en partie à leur ancienne salle à manger. Cette salle a été aménagée en 1830 par Jules de Joly.

Richement ornée de symboles royaux, l'institution s'est efforcée au fil du temps de la rendre un peu plus « républicaine » ! Ainsi, sur le manteau de la cheminée, la couronne de France surplombe un buste de Marianne, rajouté par la suite. En face, la statue d'Henri IV a été offerte par un député du Lot-et-Garonne en 1820, en souvenir du premier roi Bourbon...



Au plafond, une remarquable verrière éclaire l'ensemble des peintures réalisées par François-Joseph Heim.

- La scène figurée au-dessus de la statue d'Henri IV présente Charlemagne faisant lire au peuple ses ordonnances,
- à sa gauche, il s'agit de Louis VI le Gros affranchissant les communes,
- à sa droite, vous pouvez voir Louis XII organisant la Chambre des comptes,
- et en face, Louis IX faisant publier ses ordonnances.

Ce décor, réalisé sous la Monarchie de Juillet, révèle une volonté de montrer l'histoire des Parlements aux côtés de la royauté. Il s'agit ainsi de légitimer la monarchie constitutionnelle de l'époque.

Sur les murs, vous découvrez deux grands tableaux :

- à droite : *Philippe le Bel réunit les États généraux dans l'église Notre Dame de Paris le 10 avril 1302*, d'Auguste Vinchon, spécialement commandé en 1843 pour être installé dans cette salle,
- et à gauche *Le dévouement patriotique des bourgeois de Calais*, d'Ary Scheffer. Accrochée en 1820, la toile a été agrandie en 1845, lors de la restructuration de la salle des Conférences, afin de correspondre au format du tableau d'Auguste Vinchon, qui fait pendant.

*Empruntez à présent la porte située entre les deux tableaux, et poursuivez dans le couloir pour rejoindre la bibliothèque de l'Assemblée.*

## 21 La Bibliothèque



Constituée dès 1796, ce n'est qu'en 1830 que la Bibliothèque est installée dans ces lieux spécialement aménagés pour elle par Jules de Joly. Vous ressentez sûrement le charme et la magie de cet espace !

Elle est réservée aux députés, à leurs collaborateurs, aux fonctionnaires de l'Assemblée et sur autorisation, aux chercheurs.

Sachez que la Bibliothèque est équipée de tous les moyens de recherches modernes et notamment de nombreuses bases de données informatiques.

Un programme de numérisation des fonds documentaires anciens et de ses plus grands trésors a été engagé, en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France. D'ailleurs, sur le site Internet de l'Assemblée, il est possible de consulter en ligne quelques ouvrages de la Bibliothèque ainsi que les archives sonores des grands débats parlementaires.

Au-delà de ses collections, le prestige de ce lieu vient en partie de ses plafonds entièrement peints par Eugène Delacroix entre 1838 et 1847. Il aura fallu pas moins de neuf ans, pour réaliser ces décors ! Pourquoi tant de temps ? Tout simplement parce que Delacroix était obligé de démonter ses échafaudages à chaque session !

*Pour découvrir plus en détail les peintures et les collections de la Bibliothèque, lisez la fiche suivante.*

## 22 La décoration et les collections de la Bibliothèque



Au plafond, vous découvrez cinq coupoles et, à chaque extrémité, un cul-de-four présentant une vaste scène peinte.

Tout au fond, en face de vous, Orphée, porteur d'avenir, enseigne aux Grecs les arts et la paix. Au-dessus de vous, dans des tons plutôt sombres, Attila, porteur de mort, ravage l'Italie et les arts.

Au centre de la salle, la coupole de la législation évoque l'équilibre que doit apporter la loi entre ces deux extrêmes.

Elle est entourée, de part et d'autre, de quatre autres coupoles représentant :

- la philosophie et la théologie,
- la science et la poésie aux deux extrémités.

Ce sont ces grandes catégories qui servaient à classer les ouvrages dans les bibliothèques à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

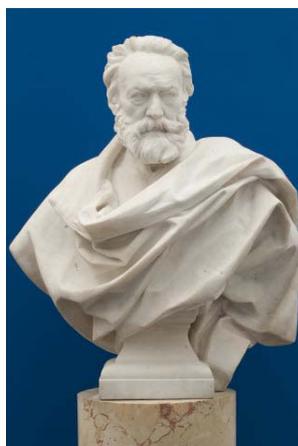
Remarquez, au centre de la pièce, la cheminée sur laquelle est placé un buste de Marianne. Cette cheminée a la particularité de posséder un tirage par le bas. Elle n'est évidemment plus utilisée aujourd'hui.

De nos jours, la Bibliothèque possède 700 000 volumes et de nombreux ouvrages rares. Hormis des manuscrits d'articles ou de discours signés de grands hommes comme Victor Hugo, Lamartine, Clemenceau ou Jaurès, elle conserve par exemple la Marseillaise écrite de la main de Rouget de Lisle, ou un projet de Constitution annoté par Robespierre.

Derrière vous, en ressortant de cet espace, la vitrine vous présente les fac-similés de deux documents exceptionnels : le manuscrit du procès de Jeanne d'Arc et le Codex Borbonicus, un extraordinaire calendrier aztèque illustré. Ces deux pièces font partie du fonds ancien de la Bibliothèque.

*A présent, retournez dans la salle des Conférences et dirigez-vous vers le salon Euromédia, une petite salle juste à gauche après la statue d'Henri IV.*

## 23 Le salon Euromédia



Comme son nom, l'indique, le Salon Euromédia, est consacré à l'information européenne. Cette salle a été inaugurée en juin 2009 par le président de l'Assemblée nationale et est placée sous le regard de Victor Hugo, européen avant l'heure !

Ce salon traduit l'implication des députés dans le travail européen. Grâce à ses équipements informatiques et télévisuels, tout député a accès, en continu, à l'information européenne y compris à la retransmission des débats du Parlement européen.

De surcroît, les députés peuvent désormais connaître en amont le programme prévisionnel des instances européennes (du Parlement et des commissions). Cette connaissance du calendrier et des thèmes, dont seront saisies les instances européennes, permet aux députés d'anticiper d'éventuelles modifications législatives et de renforcer les liens entre députés nationaux et députés européens.

En sortant de ce salon, vous remarquerez deux tableaux contemporains :

- à droite, une œuvre d'Olivier Debré,
- et à gauche, un tableau de Zao Wou Ki.

Il s'agit d'œuvres contemporaines majeures des collections de l'Assemblée nationale.



*Zao Wou Ki*



*Olivier Debré*

*Rejoignez à présent le Salon des Mariannes.*

## 24 Le salon des Mariannes



Le salon des Mariannes était autrefois le vestibule du Palais Bourbon.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, il a été entièrement remanié par l'architecte Jules de Joly. Il a transformé cette pièce, auparavant ovale, en une vaste salle rectangulaire, dans un souci de symétrie par rapport à la salle des Quatre Colonnes.

Les vitrines que vous découvrez aujourd'hui ont été installées en 2004 pour accueillir deux collections acquises par l'Assemblée.

Les grandes vitrines exposent des bustes de Mariannes aux styles très différents, témoignant ainsi des évolutions tant artistiques que politiques.

En regardant attentivement, vous remarquerez que certaines d'entre elles ne sont pas coiffées du bonnet phrygien traditionnel mais d'une couronne végétale. Cette variante a été mise en place sous la III<sup>e</sup> République par le Président Adolphe Thiers, pour éviter toute image trop révolutionnaire.

Les vitrines horizontales, quant à elles, vous présentent de nombreux bustes en terre cuite figurant des caricatures d'hommes politiques et de personnalités du temps de Louis-Philippe et de la monarchie de Juillet. Selon la légende, Daumier aurait directement modelé ces bustes à la Chambre des députés, au cours des séances auxquelles assistaient la presse et le public.

*Vous arrivez à présent au terme de votre visite. Pour vous diriger vers la sortie, rendez-vous dans la salle qui accueille le bureau de poste et le guichet de la distribution, sur la droite.*

## 25 Le Bureau de Poste



Un bureau de poste à l'Assemblée ! Cela peut vous paraître surprenant mais il faut savoir que, chaque année, l'Assemblée reçoit près de 8 millions de lettres et en expédie pas moins de 11 millions ! Avec ces chiffres, son activité est comparable à celle d'une ville de 60 000 habitants !

En face se trouve le guichet de la distribution, où sont disponibles l'ensemble des documents parlementaires édités par l'Assemblée, à l'usage des députés : il s'agit des textes de lois, des documents budgétaires et des rapports législatifs et de contrôle.

\*\*\*

*Pour rejoindre la sortie, descendez à présent l'escalier qui se trouve après les portes vitrées, au fond, sur votre gauche.*

*En ressortant, ne manquez pas la Boutique de l'Assemblée, située sur le trottoir d'en face, sur votre droite. Vous y trouverez une large gamme d'objets souvenirs sur l'Assemblée nationale et d'ouvrages sur l'institution.*

Nous espérons que vous avez apprécié cette visite de l'Assemblée nationale.

A bientôt !